



Charte du Réseau d'Oncologie de Nouvelle-Calédonie

Association régie par la loi de 1901
110 boulevard Joseph Wamytan – BP 0006 – 98 830 Dumbéa

PRÉAMBULE

Le Réseau d'Oncologie de Nouvelle-Calédonie (ONCO NC) est un réseau de soins au sens de l'article 13 de la délibération n° 171 du 25 janvier 2001. Constitué sous le statut d'une association régie par la loi de 1901, il bénéficie d'un financement par subvention publique.

Face aux enjeux spécifiques de la cancérologie en Nouvelle-Calédonie, insularité, éloignement des centres de référence métropolitains, diversité géographique et culturelle du territoire, le Réseau ONCO NC fédère les professionnels de santé hospitaliers et libéraux ainsi que les établissements de santé publics et privés, afin d'assurer à chaque patient une prise en charge globale, coordonnée et de qualité.

La présente charte définit les engagements réciproques des membres du Réseau, les droits des patients usagers et les principes de protection des données personnelles. Elle est complétée par la convention constitutive du Réseau et par la charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) et des Réunions de Concertation d'Oncologie (RCO).

La présente charte ainsi que tous les documents fondateurs du Réseau sont portés à la connaissance des usagers ou des membres sur simple demande.

1 – OBJET ET MISSIONS DU RÉSEAU

Le Réseau d'Oncologie de Nouvelle-Calédonie a pour objectif principal d'assurer une prise en charge globale, coordonnée et de qualité des patients atteints de cancer en Nouvelle-Calédonie.

Ses missions sont les suivantes :

- Harmoniser la prise en charge des patients atteints de cancer sur l'ensemble du territoire ;
- Organiser les Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) et Réunions de concertation d'Oncologie (RCO), au cours desquelles chaque dossier de patient est étudié de manière collégiale par plusieurs professionnels de santé ;
- Informer les patients de la diversité de l'offre de soins du territoire ;
- Favoriser les bonnes pratiques médicales et paramédicales ;

- Faciliter, si nécessaire, l'orientation vers d'autres réseaux de soins ;
- Contribuer à la formation et à l'information des professionnels de santé et participer aux actions territoriales en lien avec l'oncologie ;
- Assurer la coordination des soins entre les différents professionnels médico-psycho-sociaux et avec les associations du territoire intervenant dans le domaine de l'oncologie.

2 – LES MEMBRES DU RÉSEAU

Article 1 – Critères d'adhésion

L'adhésion au Réseau repose sur le volontariat des professionnels de santé.

Peuvent être membres du Réseau :

- Les médecins et pharmaciens exerçant au sein d'établissements de santé publics ou privés ;
- Les médecins libéraux ;
- Les professionnels de santé paramédicaux impliqués dans les activités du Réseau et/ou participant aux Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) organisées par celui-ci.

Article 2 – Procédure d'adhésion

Toute demande d'adhésion au Réseau peut être formulée auprès de la coordinatrice ou via le site Internet du Réseau, par l'intermédiaire de la rubrique « Contact », ou par mail.

Le candidat à l'adhésion signe la présente charte. À l'issue de cette démarche, des identifiants personnels lui sont remis afin d'accéder à l'application du Réseau (<https://app.onco.nc>). Un document de prise en main de l'outil lui est également transmis.

Article 3 – Cotisations

Aucune cotisation n'est nécessaire à l'adhésion.

Article 4 – Engagements des membres

Les membres du réseau, dans le respect de la loi n° 02-303 du 4 mars 2002 relative au droit des malades et à la qualité du système de santé, s'engagent sur les principes suivants :

- Le respect du libre choix du patient ;
- Le respect du principe de consentement éclairé du patient ;
- Le respect des convictions des patients et de leur famille ;
- Le droit à l'information et à la transparence dans le respect du secret médical, incluant :

- Le respect du droit à l'information du patient, et de son droit de participer aux décisions concernant sa santé ;
- Le respect de la vie privée du patient et de la confidentialité des informations le concernant ;
- La possibilité, pour les professionnels participant à la prise en charge du patient, de partager des informations utiles à la coordination ou à la continuité des soins, sauf opposition du patient.

Les principes d'indépendance professionnelle et de responsabilité individuelle des intervenants au sein du Réseau sont garantis. L'administration des soins relève de la responsabilité du prescripteur.

Les membres s'engagent également à respecter les obligations définies par la charte d'adhésion au Réseau ONCO NC, et notamment à :

- Respecter les modalités de fonctionnement du réseau définies dans la convention constitutive ;
- Faciliter la mise à disposition des compétences humaines et techniques sous toutes leurs formes ;
- Favoriser la collaboration professionnelle avec les établissements et praticiens de proximité membres du réseau ;
- Soumettre les dossiers des patients pris en charge pour une pathologie cancéreuse à une Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), selon les modalités définies par le Réseau et précisées dans le guide de fonctionnement des RCP ;
- Respecter et utiliser les référentiels de bonne pratique médicale validés par les Comités d'organe du réseau et consultables sur le site internet du réseau : <http://onco.nc/>
- Respecter une communication extérieure commune, et ne diffuser toute information et toute publicité concernant l'Association, qu'après concertation avec le bureau ou la coordinatrice du réseau ;
- Accepter et contribuer aux études d'évaluation, à la recherche en prévention et en clinique et à l'établissement des statistiques épidémiologiques menées par la cellule d'évaluation du réseau.

Article 5 – Démission et radiation

La qualité de membre du Réseau se perd dans les cas suivants :

- Par décès ;
- Par démission ;
- Par radiation prononcée pour motif grave, notamment en cas de non-respect des statuts, des engagements définis par la convention constitutive ou de la présente charte du Réseau ONCO NC.

La radiation est prononcée par le bureau du Réseau, après que l'intéressé a été invité, par lettre recommandée, à se présenter devant le bureau afin de fournir des explications.

3 – DROITS ET PARCOURS DU PATIENT

Article 6 – Le patient usager du réseau

Quel que soit le stade de sa maladie ou le lieu de sa prise en charge, le patient doit pouvoir trouver au sein du Réseau une réponse adaptée, conforme à des critères de qualité définis collectivement par ses membres.

Il peut s'adresser au professionnel de santé de son choix, lequel assure sa prise en charge ou l'oriente au sein du Réseau en fonction de l'évolution de sa maladie.

Article 7 – Le suivi du patient

Dans le cadre de la prise en charge d'une affection cancéreuse, le patient doit pouvoir s'appuyer sur un médecin référent. Celui-ci assure l'information du patient à chaque étape de sa prise en charge et veille à la coordination des orientations thérapeutiques définies de manière concertée entre les professionnels impliqués.

Ce médecin référent peut être le médecin traitant généraliste du patient ou l'un des médecins spécialistes cliniciens intervenant à l'une ou l'autre des phases du traitement.

Les médecins membres du Réseau, impliqués dans la prise en charge de patients atteints de cancer, s'organisent afin d'assurer un suivi individualisé, en apportant une aide et un soutien adaptés tout au long du parcours de soins.

Article 8 – Information et consentement du patient

Préalablement à la présentation de son dossier en RCP, le patient est informé de l'existence du Réseau, de son fonctionnement et des modalités d'accès. Il lui est remis la Fiche d'Information Patient (Annexe 2) et il est invité à signer le formulaire de consentement (Annexe 3).

L'adhésion du patient au Réseau est entièrement volontaire : il peut y mettre fin à tout moment, sans que cela n'ait de conséquence sur la qualité ou la continuité de sa prise en charge.

Dans le cadre des actions d'évaluation du Réseau, le patient pourra être sollicité afin de donner son avis et de formuler des suggestions.

4 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Article 9 – Données personnelles des membres du Réseau

Le réseau traite des informations sous sa responsabilité, concernant ses membres et les candidats qui souhaitent y adhérer.

Ainsi, les informations demandées dans le formulaire d'adhésion au réseau sont toutes obligatoires, et font l'objet d'un traitement papier et informatique destiné à la bonne gestion des membres du réseau.

Le réseau traite également des informations sur ses membres à des fins d'administration et de gestion des réunions de concertation pluridisciplinaires, pour l'essentiel via l'application mise à leur disposition. Outre les informations fournies directement par les membres dans le cadre de leurs missions au sein du réseau, cette application permet également de traiter des données de connexion et de traçabilité des actions de ses utilisateurs.

Le recueil de l'ensemble de ces informations repose sur un intérêt légitime pour le Réseau, non seulement pour répondre à ses missions statutaires mais aussi pour assurer la sécurité des informations dont il a la responsabilité.

Ces informations sont accessibles, dans la limite des attributions de chacun, à la personne en charge de la coordination du réseau, aux membres du bureau du réseau, et aux prestataires du réseau en charge de l'infogérance de son système d'information et de la maintenance de son outil métier. Elles peuvent aussi et exceptionnellement être portées à la connaissance de tiers autorisés par la loi à les contrôler, dans le cadre d'une mission de contrôle ou d'enquête (gendarmerie, police, ...).

Le réseau s'engage à conserver les informations de ses membres pendant une durée limitée dans le temps. S'agissant des informations traitées lors de l'adhésion au réseau, celles-ci sont conservées tout au long de l'adhésion et jusqu'à cinq ans après la fin de l'adhésion. S'agissant des informations traitées à des fins d'administration et de gestion des réunions de concertation pluridisciplinaires, celles-ci sont conservées au maximum pendant la durée de prescription des actions en responsabilité médicale.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les membres du réseau disposent des droits suivants sur leurs informations, sous certaines conditions : accès, rectification, effacement (droit à l'oubli), opposition pour des raisons tenant à leur situation particulière, limitation du traitement et portabilité le cas échéant. Ils peuvent également définir des directives relatives au sort de leurs informations après leur décès.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la protection des données (DPO) du réseau :

- par courrier : Réseau d'Oncologie de NC, à l'attention de son DPO, 110 Boulevard Joseph Wamytan, 98830 Dumbéa ;
- par courriel : dpo@onco.nc.

Dans le cadre de l'instruction d'une demande, le réseau peut être amené à demander la photocopie d'un titre d'identité.

Enfin, et sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, les membres du réseau ont le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, par voie postale ou sur son site internet (<https://www.cnil.fr/>).

Article 10 – Données personnelles des patients

Les modalités de collecte, de conservation et de traitement des données personnelles des patients, ainsi que leurs droits sur ces données, sont détaillés dans la Fiche d'Information Patient (Annexe 2), qui est remise à chaque patient préalablement à la présentation de son dossier en RCP.

CHAPITRE 5 – DISPOSITIONS FINALES

Article 11 – Modification de la charte

Compte tenu de l'évolution des technologies, des pratiques professionnelles et des modalités de prise en charge des patients, la présente charte est révisée au minimum tous les trois ans, et peut être mise à jour à tout moment en fonction de l'actualité juridique et médicale ou à la demande des autorités de tutelle.

Toute modification est soumise au bureau du Réseau. Les évolutions apportées à la charte sont présentées chaque année au bureau des associations ainsi qu'aux autorités de tutelle.

Article 12 – Entrée en vigueur

La présente charte entre en vigueur à compter de son adoption par l'Assemblée Générale du Réseau ONCO NC.

Annexes

La présente charte est complétée par les annexes suivantes, qui en font partie intégrante et en précisent les modalités d'application :

- Annexe 1 : Formulaire d'adhésion au Réseau ;
- Annexe 2 : Fiche d'Information Patient ;
- Annexe 3 : Consentement du patient.

La charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) et des Réunions de Concertation d'Oncologie (RCO) est transmise à chaque nouvel adhérent lors de son adhésion. Les membres du Réseau s'engagent à en prendre connaissance et à en respecter les dispositions.

ANNEXE 1

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU RÉSEAU D'ONCOLOGIE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Je soussigné,

NOM :

Prénom :

Spécialité :

Email :

Déclare avoir pris connaissance de la charte du réseau ONCO NC et souhaite en devenir membre.

Et déclare m'engager à respecter les droits du patient qui accepte de présenter son dossier en réunion de concertation pluridisciplinaire, y compris son droit à l'information, en lui remettant contre signature la Fiche Information Patient dédiée préalablement à la présentation de son dossier.

Date :

Signature :

Les informations demandées dans ce formulaire sont toutes obligatoires pour pouvoir adhérer au Réseau ONCO NC. Ces informations font l'objet d'un traitement papier et informatique par le réseau, sous sa responsabilité. Pour plus d'informations concernant ce traitement et les droits des membres sur leurs informations, il est renvoyé à l'article 9 de la Charte des membres et des usagers du Réseau ONCO NC.

ANNEXE 2

FICHE D'INFORMATION PATIENT

Le Réseau ONCO NC est à vos côtés

Vous venez d'apprendre que vous êtes atteint(e) d'un cancer, ou l'un de vos proches traverse cette épreuve. Ce moment est difficile, et il est normal de se sentir déstabilisé(e).

Vous n'êtes pas seul(e).

Le Réseau ONCO NC réunit les professionnels de santé de Nouvelle-Calédonie qui interviennent dans la prise en charge des cancers : médecins, chirurgiens, infirmiers, psychologues, assistants sociaux... Ensemble, ils travaillent pour que chaque patient bénéficie des meilleurs soins possibles, où qu'il vive sur le territoire.

Concrètement, le Réseau vous apporte :

- **Une prise en charge coordonnée** : votre dossier est étudié en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP), où plusieurs spécialistes se réunissent pour définir ensemble la stratégie de soins la plus adaptée à votre situation ;
- **Un accompagnement global** : au-delà des soins médicaux, le Réseau peut vous orienter vers un soutien psychologique, social ou administratif, et faire le lien avec les associations du territoire ;
- **Un suivi dans la durée** : de l'annonce du diagnostic jusqu'à l'après-traitement, le Réseau veille à la continuité de votre parcours de soins.

L'accès au Réseau est **libre et gratuit**. Votre adhésion est volontaire : vous pouvez la retirer à tout moment, sans aucune conséquence sur la qualité de vos soins.

Dans le cadre des actions d'évaluation du Réseau, vous pourrez être sollicité(e) afin de donner votre avis et de formuler des suggestions.

Les pages qui suivent vous expliquent comment vos informations personnelles sont protégées et quels sont vos droits. Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à en parler avec votre médecin ou à nous contacter directement.

Respect du secret médical et de la vie privée

Informations personnelles demandées et conservées

Lorsque vous acceptez de bénéficier des actions du Réseau ONCO NC, votre médecin communique au réseau des informations vous concernant :

- votre identité, votre date de naissance, vos coordonnées et, si vous le souhaitez, celles de votre médecin traitant, au moyen de la feuille de consentement jointe ;

- les informations sur votre état de santé qui sont utiles au réseau pour apprécier la meilleure prise en charge possible de votre cancer.

Le réseau collecte également les informations relatives aux décisions prises vous concernant, en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire.

Toutes ces informations sont collectées et conservées sous la responsabilité du réseau. Elles permettent aux professionnels de santé membres du réseau d'organiser au mieux leur activité au sein du réseau, et de disposer de toutes les informations utiles pour vous proposer la meilleure prise en charge possible.

La conservation de vos informations est une obligation légale pour le réseau.

Destinataires de vos informations

Par principe, seuls les professionnels qui participent à votre prise en charge ont accès ou peuvent partager des informations vous concernant, dans le respect du secret professionnel et dans la limite des informations dont ils ont besoin pour la coordination ou la continuité des soins ou pour votre suivi médico-social et/ou social. Vous avez toujours le droit de vous opposer à ce que des informations vous concernant soient communiquées à un professionnel.

Par exception, la communication de vos informations à d'autres personnes que celles qui participent à votre prise en charge est possible dans les cas suivants :

- Certaines de vos informations sont communiquées à la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales, pour alimenter le Registre du Cancer ;
- Si vous en faites la demande : vos informations peuvent être communiquées à tout médecin de votre choix ;
- Si vous êtes mineur(e) : vos informations peuvent être communiquées à votre représentant légal sauf opposition de votre part (vous pouvez aussi demander à ce que cette communication ait lieu par l'intermédiaire d'un médecin) ;
- Si vous êtes placé(e) sous une mesure de tutelle : vos informations peuvent être communiquées à votre tuteur ;
- En cas de décès : vos ayants droits peuvent demander la communication d'informations vous concernant, sous certaines conditions, et notamment sauf opposition de votre vivant.

Par ailleurs, vos informations sont accessibles aux prestataires du réseau qui administrent son système d'information et qui assurent la maintenance de son logiciel métier. Ces prestataires sont soumis à un cadre strict de confidentialité.

Enfin, vos informations sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'une recherche, d'une étude ou d'une évaluation dans le domaine de la santé faisant intervenir d'autres professionnels que ceux du réseau. Dans cette hypothèse, le réseau veillerait notamment à ce que la méthodologie de la recherche garantisse la confidentialité de vos informations, et à ce que vous soyez individuellement informé(e) du projet de recherche de manière à pouvoir, si vous le souhaitez, vous y opposer.

Durées de conservation de vos informations

Le réseau conserve vos informations jusqu'à 20 ans suivant les dernières décisions prises en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire, ce qui correspond à la durée pendant laquelle une action en justice peut être engagée.

Ce délai peut être suspendu en cas d'exercice d'un droit sur vos informations, ou en cas de contentieux.

Vos droits sur vos informations

Vous bénéficiez des droits suivants :

- Le droit d'obtenir des précisions sur le traitement de vos informations par le Réseau ONCO NC ;
- Le droit d'accéder à vos informations, que vous pouvez exercer directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix ;
- Le droit de rectifier vos informations, lorsque ces dernières sont inexactes ou incomplètes ;
- Le droit de limiter l'usage ou l'accès à vos informations, lorsque vous contestez leur exactitude ;
- Le droit de vous opposer au traitement informatique de vos informations, à condition de faire valoir un motif légitime à l'appui de votre demande ;
- Le droit de donner des directives au réseau concernant le sort de vos informations en cas de décès.

Lorsque vous êtes mineur(e) ou placé(e) sous une mesure de tutelle, seul votre représentant légal (parent, tuteur) peut exercer ces droits. Toutefois si vous êtes mineur(e), vous avez le droit de vous opposer à la communication d'informations vous concernant à votre représentant légal.

Pour exercer un droit, nous vous invitons à contacter le DPO (Délégué à la protection des données) du réseau :

- Par mail à dpo@onco.nc ;
- Ou par courrier à l'adresse postale du réseau : Réseau d'Oncologie de NC, à l'attention de son DPO, 110 Boulevard Joseph Wamytan, 98830 Dumbéa.

À cette occasion, il est important de préciser votre demande, et en particulier la nature du droit que vous voulez exercer. Lors de l'instruction de votre demande, un justificatif de votre identité pourra vous être réclamé.

Dans l'hypothèse où les suites données ne vous conviendraient pas, vous pouvez introduire une réclamation (plainte) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site Internet :

<https://www.cnil.fr/fr/plaintes> ou par voie postale à : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenay - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Le fait d'exercer un droit sur vos informations n'aura aucun impact sur votre prise en charge.

ANNEXE 3

| |
|----------------------|
| CONSENTEMENT PATIENT |
|----------------------|

Je soussigné (e), NOM PRENOM

Date de Naissance : / /

Adresse :

Code Postal : □□□□□□ Ville

Tel. : — — — —

Mobilis : — — — —

E-mail : @

- Déclare avoir été informé(e) du fonctionnement du réseau.
- Déclare avoir pris connaissance de la « **Fiche Information Patient** »
- Déclare souhaiter bénéficier des actions du réseau **ONCO NC** dans les conditions décrites dans la « **Fiche Information Patient** »
- Déclare avoir été informé que le réseau communiquera les décisions prises en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire à mon médecin traitant déclaré sauf opposition de ma part.

Je m'oppose à la communication des décisions me concernant à mon médecin traitant.

Fait à **le** / / **Signature :**

Les informations demandées dans ce formulaire sont toutes obligatoires pour bénéficier des actions du Réseau ONCO NC. Pour plus d'informations concernant l'utilisation de vos informations et vos droits sur vos informations, vous pouvez consulter la « Fiche Information Patient » qui vous a été remise par votre médecin, et plus précisément le paragraphe intitulé « Respect du secret médical et de la vie privée ».